

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 356

présenté par

M. Salen, Mme Poletti, M. Couve, Mme Genevard, M. Perrut, M. Lamblin, M. Cinieri, M. Vitel,  
M. Le Fur, M. Decool, M. Voisin, M. Fromion, Mme Zimmermann, M. Moreau et M. Aubert

-----

**ARTICLE 14**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La libre installation des notaires permettrait de réduire les inégalités territoriales concernant leur répartition sur le territoire et accentuerait la modernisation de la profession.

Cependant, aucune étude n'a été réalisée sur les besoins du notariat en la matière.

L'implantation des offices doit prendre en compte non l'intérêt du candidat à l'installation mais l'intérêt général et donc celui des citoyens.

Ce pourquoi, le présent amendement vise à supprimer les nouvelles dispositions relatives à la libéralisation des conditions d'installation des notaires.